

protestants s'étaient assemblés au son de la cloche dans la salle d'école pendant le temps de la messe et de la confirmation : ils chantaient leurs psaumes à haute voix.

A Saint-Jean-les-Aventures, actuellement Saint-Jean-sur-Veyle, il y avait une statue de saint Jean, d'argent, avec son siège aussi d'argent, puis un reliquaire d'argent. Sur quatre cent cinquante communiants, il y avait environ douze feux huguenots.

Ici se terminent les visites de 1613 qui se sont poursuivies presque sans interruption du 13 juin au 3 octobre. Partout l'archevêque s'informe des abus qu'il s'efforce de faire cesser. Il fait aussi passer un examen sommaire aux prêtres qui, à part quelques exceptions, étaient bien ignorants. Ce n'est pas, sans doute, que la plus grande partie ne fussent de bons et dignes ecclésiastiques, l'instruction leur manquait à cause de la grande difficulté qu'ils avaient eue de pouvoir le faire pendant les guerres de religion.

Comme remarques générales, Monseigneur prend partout des ordonnances pour la construction de tabernacles en bois peint ou vernissé. Avant cette époque il y en avait très peu, quelques-uns cependant en pierre quelquefois vitrés, mais s'ouvrant par derrière. Le Saint-Sacrement reposait généralement dans des buffets de pierre pratiqués dans la muraille de l'église du côté droit ou gauche de l'autel, quelquefois derrière celui-ci. Ce buffet en forme de sacrarium fermait avec un treillis de fer, quelquefois il ne fermait pas du tout.

Pendant la cérémonie du culte, comme pour donner la bénédiction, on retirait le Saint-Sacrement pour le placer sur l'autel, puis on le remplaçait après dans ce sacrarium. Les repositoires qui surmontent le tabernacle et les *soleils* ne feront leur apparition que vers 1650 avec le grand roi auquel on a donné ce nom.